

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 9 (1983)

Heft: 2

Artikel: Les media, vehicule de la peur du crime?

Autor: Soubiran, Francine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Atelier

LES MEDIA,
VEHICULE DE LA PEUR DU CRIME ?

Francine Soubiran

Université de Genève
CETEL, 5, rue St-Ours
1211 Genève 4

1. INTRODUCTION

Il semble que dans l'histoire des hommes les grandes peurs soient un phénomène ancien. Delumeau¹ fait état de l'existence entre le XIVème et le XVIIème siècle en Occident de ce qu'il appelle des peurs spontanées et des peurs réfléchies. Parmi ces dernières, des sortes de phobies dont les hommes d'églises dressent l'inventaire, mettant à nu une menace globale, segmentée en des peines redoutables, nommées, clarifiées, classifiées. Ainsi furent désignées des menaces essentielles, point d'impact important dans la stratégie des classes dirigeantes à l'égard des classes populaires. Le Pouvoir politico-religieux se sentant fragilisé fut entraîné à multiplier ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, à les faire redouter par le Peuple. Les directeurs de conscience se trouvèrent au centre de cette inculcation. Alors que Becker parle² d'entrepreneurs moraux à propos de groupes de personnes dotés d'un pouvoir symbolique leur permettant d'organiser la connaissance, on se demandera si les directeurs de conscience d'autrefois n'ont pas été remplacés par des entrepreneurs moraux, tels les grands quotidiens et par exemple dans le domaine de la peur du crime, y sachant leur influence déterminante.³

Nous envisagerons successivement la notion de peur du crime (paragr. 2), l'importance de media en ce domaine (paragr. 3), les spécifications précises du crime et du criminel dans la presse (paragr. 4).

1) Delumeau J., *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978.

2) Becker H., *Outsiders*, New York, The Free Press, 1964.

3) Van Dijk, L'influence des médias sur l'opinion publique . . . , *Déviance et Société*, 1980, Vol. VI, no. 2, p. 207

2. LA NOTION DE PEUR DU CRIME

Dès le XVIII^e siècle en France, la peur du crime vaut avant tout pour le crime violent qui témoigne alors et plus tard ⁴ au siècle suivant de la révolte d'une partie de la population parisienne, la plus pauvre. ⁵ De même au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle en Angleterre, on parle de montée de la criminalité violente. ⁶

A Paris toujours, les agressions deviennent le souci dominant des bourgeois. Ils font allusions dans leur journal personnel ou leur correspondance, aux bandes de voleurs rôdant aux alentours et s'en prennent aux officiers de justice estimés trop indulgents envers ceux qu'ils arrêtent. ⁷

Notre époque, plus qu'aucune autre, prête attention au crime violent et pourtant, dit Chesnais: "Ne nous lassons pas de la répéter: la violence mortelle a partout en Europe occidentale considérablement régressé". ⁸

L'auteur ajoute à propos des coups et blessures volontaires pour lesquels la tendance est évidemment plus imprécise que le sens du mouvement ne fait là non plus pas de doute. Globalement, les violences directes contre les personnes sont en franche diminution par rapport au passé. ⁹

La peur du crime, notion polysémique, fait appel en réalité à plusieurs types de représentations sociales, à savoir: la peur qui naît d'une perception d'augmentation du crime en général, ne signifiant pas chez celui que l'on interroge à ce sujet la crainte de subir forcément personnellement une agression; la peur liée à un sentiment de vivre dans un environnement peu sûr; ¹⁰ la peur d'être victime d'une agression.

Un certain nombre de recherches se sont penchées sur la peur de la cri-

4) Farge A. et Zysberg A., Les théâtres de la violence à Paris au XVIII^e siècle, *Annales* 1979, XXXIV, 5.

5) Chevalier L., Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle, Paris, Plon 1969.

6) Cockburn J. S., Crime in England, Londres, 1977.

7) Kaplow J., *Les noms des rois*, Paris, Maspéro, 1974, p. 248, cité par Ch.-N. Robert, Contre quel terrorisme? *Volk und Recht* mars 1979, no. 11, p. 17.

8) Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Laffont, 1981.

9) Chesnais, op cit.

10) Sur ces distinctions: Young Rifai, M. A., *Methods of measuring the impact of criminal victimization, through victimization surveys*, cité par Zauberman R.. *La peur du crime et la recherche*, Année Sociologique, 1982, p. 415.

minalité et son sens le plus général.¹¹ Mais on ignore encore comme le souligne Fattah¹² l'impact réel qu'exerce cette crainte sur le niveau de confiance (level of trust), sur le comportement des citoyens et, en général, sur la qualité de vie.

On a mené ces dernières années une enquête à Liège en Belgique.¹³ Les femmes apparaissent plus concernées que les hommes par la peur du crime dans leur environnement. Van Dijk,¹⁴ dans un rapport pour le Conseil de l'Europe, indique qu'il existe une forte corrélation entre la peur du crime et le degré d'urbanisation au lieu de résidence. Lui aussi fait état d'une peur du crime plus importante chez les femmes que chez les hommes. De façon générale pour la majorité des personnes interrogées, la criminalité augmenterait dans nos pays de façon catastrophique.¹⁵

On s'est penché sur les effets d'une expérience personnelle de victimisation sur la peur du crime.

Aux termes de travaux américains, le fait d'avoir été personnellement victimisé ne paraît pas avoir d'effet dominant sur le jugement que l'on porte sur le crime dans son ensemble. De plus, il n'y a pas corrélation entre la crainte d'être victimisé et le taux réel de victimisation d'après Hindelang et al.¹⁶

Les mêmes auteurs rapportent qu'au terme d'une étude réalisée dans huit cités américaines, il apparaît que si les interviewés qui avaient subi un fait

- 11) Consulter, Clemente F., Kleinmann M. B., *Fear of crime in the United States: a multivariate analysis*, *Social Forces*, 1977, 56, pp. 519–31; Conklin J., *The impact of crime*, N.Y. Mac Millan, 1975; Lewis D. A., Maxfield M. G., *Fear in the neighborhoods: an investigation of the impact of crime*, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 1980, 17, 160–189.
- 12) Fattah A., *La victimologie: entre les critiques épistémologiques et les attaques idéologiques*, *Déviance et Société*, 1981, Vol. V, no 1, p. 71.
- 13) *La peur et la ville*, Université de Liège, 1981.
- 14) Van Dijk, *L'étendue de l'information du public et la nature de l'opinion publique en ce qui concerne la criminalité*, *Etudes relatives à la recherche criminologique*, Vol. 17, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1979, pp. 5–45.
- 15) Crozijn C. et Van Dijk J. J. M., *Ourustgevoelens in Nederland*, La Haye, W. O. D. C. 1976, cité par Kegels M. L., *Le crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom, la peur du crime*, *Déviance et Société*, 1982, Vol. VI, no 2, p. 212.
- 16) Hindelang, Gottfredson, Garofalo, *Victims of personal crime, an empirical foundation for a theory of personal victimization*, 1978, Ballinger, Cambridge, Massachusetts. Dans le même sens, I. Waller, *Les études sur la victimisation comme guide d'intervention: Mises en garde et propositions*, 1980, Ottawa, Ministère du Solliciteur Général. Ennis P. H., *Criminal victimization in the United States: A report of a national survey*, Washington: U.S. Govt. Printing Office. Biderman, A. D., et al., *Report on a pilot study in the district of Columbia on victimization and attitudes toward law enforcement*, 1967, Washington D. C., U. S., Government Printing Office.

de victimisation dans la période de référence étaient, plus que ceux demeurés saufs, portés à dire que le crime avait augmenté dans le voisinage, ils avaient malgré tout tendance à considérer que le crime avait plus augmenté dans l'ensemble des Etats-Unis que dans le voisinage proprement dit. Si donc le contact avec le crime est susceptible d'avoir un effet sur la perception du crime dans un environnement immédiat, une telle expérience n'élimine pas la tendance à voir le crime plus comme un problème général que local.¹⁷ D'où la nécessité de rechercher quels autres facteurs expliquent l'inquiétude et la manifestation d'un sentiment d'amplification du crime.

Il reste une relation très évidente entre peur du crime au niveau local et caractéristiques socio-économiques de diverses populations. Aux Etats-Unis, le profil type de la victime est celui de l'individu jeune, de sexe masculin, de couleur, à bas revenu, l'individu habitant justement des quartiers à forte criminalité et par là même à forte victimisation.¹⁸

Les personnes âgées et les femmes, chez qui la peur du crime au sens le plus large est grande, ne sont pas cependant les plus victimisés. Il est probable que le risque couru par cette population-là est fortement biaisé par une modification de comportement dû à la crainte ressentie.¹⁹ Certains travaux se sont posés la question. Hindelang et al.²⁰ par exemple s'essayent à des explorations touchant à la modification par les individus de leurs pratiques en fonction de leur peur. Il est confirmé par ces travaux²¹ que les changements dans les conduites sont surtout liés à l'âge et au sexe.

Par ailleurs, une étude menée en France²² montre qu'il y a dans ce pays, liée à la peur d'être victime, une augmentation du nombre des armes. Il faut replacer le phénomène dans le contexte d'un développement de l'ensemble des moyens de protection et de leur commerce; système d'alarme, blindage de porte, chiens policiers. En même temps, l'auteur précité conclut à une popularisation importante du phénomène de l'auto-défense, en particulier chez les petits commerçants. C'est dans la perception d'un désengagement de l'Etat, quelle qu'en soit par ailleurs l'effectivité que Dulong voit la cause de l'auto-défense. Aucun des moyens (type assurance) que le marché offre aux par-

17) Consulter aussi Bolland, B. Patterns of urban crime, in: *Skogan, Sample surveys of the victims of crime*, Ballinger, 1976, p. 27 et s.

18) Bolland, op. préc.

19) Exemple : limitation des sorties nocturnes.

20) Hindelang et al., op. cit. (16); voir aussi John L. Evans & G. J. Legér, Division de la Recherche, Ministère du Solliciteur Général, mai 1978.

21) Voir aussi, "La peur et la ville", op. cit.

22) Dulong R., *L'auto-défense dans la société française*, Centre d'Etude des Mouvements sociaux, Paris, 1980.
Comparer avec le rapport précité: La peur et la ville, p. 52.

ticuliers pour remédier au retrait de l'Etat ne pallie l'effet de ce désengagement.

On remarquera enfin que la peur du crime peut être la crainte "d'autre chose", notamment le point de focalisation d'une "anxiété sociale", ²³ surtout dès le moment où ce sentiment se confond avec une sorte de mythologie de la violence. ²⁴ Nous y reviendrons.

3. L'IMPORTANCE DES MEDIA DANS LA CREATION DE LA PEUR DU CRIME

Les diverses recherches menées de ce point de vue s'accordent à reconnaître l'influence des media dans l'utilisation de la peur des lecteurs de journaux face à une augmentation supposée ²⁵ de la criminalité.

Là où les résultats des chercheurs diffèrent, c'est à propos de la corrélation, positive ou pas, entre degré d'exposition des individus à la relation des faits criminels, par exemple, dans les quotidiens, et inquiétude face à l'évolution de la criminalité. Les travaux américains n'observent pas de corrélation positive. ²⁶ Les travaux néerlandais, si : pour Van Dijk ²⁷ ce qu'on appelle les "idées fausses" contamine particulièrement les vieillards, les femmes, la population la moins instruite.

D'après l'expert allemand Nöelle-Neumann, ²⁸ contrairement à une série d'idées reçues précédemment, les moyens d'information de masse sont plutôt des moulins que des miroirs de l'opinion, plus exactement le sont devenus. Les mass media peuvent exercer une influence importante sur l'opinion lorsqu'ils exposent ensemble et très régulièrement un même point de vue. L'accumulation de messages concordants de la télévision et des grands journaux rend difficile pour ceux qui pensent autrement de se mettre à l'abri de l'opinion diffusée. La thèse de Nöelle-Neumann ne porte donc que sur les messages remplissant deux conditions: concordance des messages; très haute fréquence

23) Voir les références citées par Zauberman op. cit.

24) Michaud H., *La violence et la politique*, Paris, Chênaïs, op. cit. p. 392.

25) S. e. par eux, les lecteurs.

26) Kegels op. cit. (5) Conklin op. cit.

27) Etude pour le Conseil de l'Europe citée p. 207.

28) Nöelle-Neumann E., *Oeffentlichkeit als Bedrohung. Beiträge zur empirischen Kommunikationsforschung*, Freiburg i. B., Albert, 1977.

de diffusion. C'est à partir des travaux de Nöelle-Neumann que Van Dijk a mené ses propres travaux sur les journaux aux Pays-Bas. Il en conclut que les caractéristiques appelées "concordance" et "accumulation" se retrouvent aux diverses étapes de sa propre recherche.

Une étude menée en République Fédérale Allemande,²⁹ portant sur la structure et la présentation des nouvelles relatives à la délinquance et à la lutte contre la délinquance à la télévision allemande, analyse 72 de ces nouvelles. Cette étude aussi soutient l'hypothèse selon laquelle la représentation de la délinquance dans les journaux tend à renforcer les croyances erronées, les craintes irrationnelles d'une majorité de la population. Il y aurait en outre influence très grande des comptes rendus, documents, débats d'experts présentés à la télévision. Rien n'est plus convaincant pour le public moderne que des arguments présentés au nom de la sciences et de l'objectivité.

De même, dit Van Dijk,³⁰ lorsqu'on demande à des individus ayant parlé d'un crime comment ils en ont eu connaissance, 66 % citent la presse. McEntyre aux Etats-Unis avait constaté que pour 45 % de la population américaine, les journaux étaient la principale source d'information au sujet de la criminalité. Des études de marché sur les lecteurs (potentiels) des quotidiens ont montré que les faits divers sont l'une des rubriques les plus lues des journaux actuels.³¹ Or, dit Van Dijk, les journaux accordent une attention disproportionnée aux crimes de violence grave. On peut donc, à la lecture de la presse, s'exagérer l'ampleur de la montée de la violence. La relation des crimes violents tend à faire croire que chacun risque d'être la prochaine victime, car le journaliste isole l'incident terrifiant en le présentant hors de son contexte.

Certes, l'impact de la presse est différentiel selon les couches sociales et les informations fournies ne sont pas uniformisées. Comme le montre Halloran,³² il est nécessaire de prendre en compte le mélange, l'interaction ou l'interrelation entre les expériences fournies par les media et celles qui leur sont extérieures, ou qui proviennent de situations données (environnement urbain ou pas, victimisation passée du lecteur ou de quelqu'un de son entourage, âge, sexe, catégorie socio-professionnelle d'appartenance, etc.).

29) Hillebrand B., Mattern U., Konstruktion von Realität in *Fernsehnachrichten über Kriminalität*, cité par Schneider, l'influence des moyens de communication de masse sur l'opinion publique en matière de criminalité et de justice criminelle, in, *Etudes relatives à la recherche criminologique*, Vol. XVII: L'opinion publique relative à la criminalité et à la justice pénale, Strasbourg, 1979.

30) Etude citée.

31) Van Weringh, 1978, cité par Van Dijk, rapport au Conseil de l'Europe cité.

32) Halloran J. D., rapport in: *La violence et ses causes*, Paris, UNESCO, 1980, p. 139.

Une autre observation est capitale à la lecture des diverses recherches menées dans le champ: les individus font une dichotomie entre une expérience personnelle de victimisation et l'information des mass media, en faveur de cette dernière. Ainsi, au terme des travaux de Grenier et Manseau,³³ la plus grande partie des victimes considèrent leur expérience du crime comme moins grave que l'image présentée par les media, leur expérience ne réduisant pas pour autant leur crainte. Il y aurait dans l'opinion une sorte de "noyau" dur autour de la peur du crime que n'entamerait pas un relatif sentiment de sécurité personnelle.

Les media, les journaux en particulier, ont d'autant plus tendance à accorder une importance rédactionnelle au crime qu'il s'agit d'un "produit" se vendant bien. Le journaliste appartient à une organisation³⁴ au but commercial, ce qui ne saurait rester sans incidence sur l'information. Les nouvelles criminelles plaisent au public, en les publiant le journal tend à accroître ses bénéfices et le nombre des personnes soumises à son influence. Schneider³⁵ constate en analysant quatre journaux du Colorado que la somme des articles publiés par chacun d'eux sur la criminalité varie indépendamment de la criminalité dans l'Etat, selon la somme des articles publiés par les trois autres sur le même sujet. Roshier³⁶ montre que l'espace rédactionnel consacré à la délinquance dépend, non pas du nombre des délits commis, mais de la politique suivie par l'éditeur du journal.

La façon dont les media façonnent la peur du crime est à relier aussi à la norme sociale: ceux qui se présentent comme déviants sont objet d'attention parce qu'ils informent sur les limites de la réalité, sur les contours normatifs;³⁷ n'importe qui n'est pas retenu comme déviant, ou du moins les divers comportements déviants ne se voient pas attribuer la même importance. C'est ce que montre l'étude de Cirino à partir du New York Times et du Los Angeles Times: les faits divers concernant les crimes violents sont trois fois plus souvent évoqués que le "White collar crime".³⁸

33) Travaux datant de 1978, cités par Irwin Waller, op. cit. p. 21.

34) Etzioni A., *Modern Organizations*, New Jersey, Prentice Hall, 2ème éd., Ed. 1965.

35) Op. cit.

36) Roshier B., *The selection of crime news by the press*, in Cohen and Young, *The manufacture of news*, London, Constable, 1973 p. 62 et s.

37) Sur idéologie et mass media, consulter E. Verone, *Construire l'événement*, Paris, Minuit, 1981.

38) Voir Winick Ch., *Deviance et Mass media*, London, Sage publications, 1978, p. 107; voir aussi: S. Hall, *Violence and the media*, p. 235, in *Violence*, ouvrage collectif sous la direction de Norman Tutt, London, Her majesty's stationery office, 1976.

D'après Sherizen,³⁹ le processus au terme duquel l'événement criminel devient crime publié par les journaux est le suivant:

- crimes commis,
- crimes connus de la police,
- crimes sensationnels,
- crimes objet d'une transcription journalistique.

La norme sociale est d'autant plus sensible dans le discours journalistique que ce dernier se doit avant tout de s'appoivisionner à la source policière; certains travaux insistent sur les relations privilégiées qui s'établissent entre le journaliste et sa source habituelle d'information.

Gieber et Johnson⁴⁰ parlent d'un processus "d'assimilation" à propos de la façon dont le journaliste entretient des rapports avec la police. Ils déclarent: "It is in fact a complex process of socialization by which the journalist's frame of reference, methods of working and personal system of perceptions and understanding are brought into line with the expectations of his sources. The importance of mutual trust, confidence and understanding is emphasized and the journalist is encouraged to conform to his source's model of the good reporter".

Un cas concret est celui de la ville de Genève en Suisse où un officier de police, spécialement affecté à cette tâche, entretient des relations régulières avec les divers journaux de la ville et organise chaque jour à leur intention une conférence de presse. La séance a pour but d'informer les media des faits divers du jour et des accidents de la circulation.

On peut penser que cette façon d'opérer, d'alimenter les journaux, aboutit à confirmer l'activité du système pénal; les agences policières ont là un rôle déterminant, étant simultanément à la source de l'approvisionnement du système pénal et de l'information des journalistes; elles fourniront aux media des données faisant partie d'un ensemble contribuant à maintenir intact le sentiment que les individus sont enserrés dans un ensemble de faits qui contribuent à leur justification. Il n'y a là aucun machiavélisme: la police ne fait que reproduire à son niveau une certaine idéologie, mettant simplement l'accent sur des faits habituellement réprimés, en excluant d'autres. La presse

39) Sherizen S., *Social creation of crime news*, Winick, op. cit. p. 204.

40) Gieber & Johnson, *The city hall beat: a study of reporter and source role's*, *Journalism Quarterly*, 38, 1961, pp. 289–97; consulter aussi: Tunstall J., *Journalists at work*, London, Constable, 1971; Sigal L. U., *Reporters and officials*, Lexington, D. C. Heath & Co., 1973.

s'en faisant l'écho, une reconstruction de la délinquance en découle, ⁴¹ justifiant du même coup, et la caractérisation de la délinquance faite ailleurs et les interventions de l'appareil d'Etat en matière de contrôle policier. ⁴²

4. LA PEUR DU CRIME ET DU CRIMINEL: PAS N'IMPORTE QUEL CRIME, PAS N'IMPORTE QUEL CRIMINEL.

Un certain nombre de remarques permettent d'aller plus loin dans le sens de ce qui vient d'être dit à propos de la perpétuation par les média de l'activité pénale.

Auparavant notons que le discours tenu par les media, la presse surtout, s'enracine dans l'imaginaire. En paraphrasant Guillaumin à propos du racisme, ⁴³ l'on peut écrire : la peur du crime n'entretient aucun rapport avec la réalité des faits, elle ne relève ni de la véracité ni de la fausseté des faits dont elle tire nourriture. Car ce ne sont pas les faits réels qui la commandent, mais bien l'univers imaginaire dont les exigences peuvent s'enraciner aussi bien dans la vérité que dans l'erreur. Certaines observations de Waller ⁴⁴ le confirment, s'agissant de la victime d'une infraction : celle-ci, au vu du récit qu'elle effectue des faits survenus de préoccupe davantage de ce qui aurait pu se produire que de ce qui s'est réellement passé. Le point crucial, ce ne sont point les blessures infligées, mais plutôt l'idée que se fait la victime de l'étendue de la menace à laquelle sa vie a été exposée. La presse trouve donc chez ses lecteurs un terrain propice à l'évocation phantasmatique. Quelles formes prend alors le récit de presse ? On a pu parler d'évocation mythique, notamment à propos de l'insécurité liée au crime, ⁴⁵ ou de phobie, notion conduisant à écarter le mythe, car le fait divers apporté par les media aurait tué le mythe en l'inscrivant dans une symbolique figée dans les stéréotypes immuables de la représentation sociale. ⁴⁶ Quelle que soit la dénomination choisie, reste le parti pris d'un discours qui permet l'activité phantasmatique du lecteur.

41) Robert Ph., Faugeron Cl., *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Genève, Masson, 1976.

42) Exemple élémentaire : Il y a des cambriolages, il faut renforcer les rondes policières.

43) Guillaumin C., *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, La Haye, Mouton, 1972, p. 46.

44) Op. cit.

45) Coing & Meunier, *Insécurité urbaine*, Paris, Anthropos, 1980.

46) Jeudy, *La peur et les media*, Paris, PUF, 1979.

QUEL CRIME? Avant tout celui qui s'assortit de violence,⁴⁷ celui-même que stigmatise le système judiciaire⁴⁸ et dont Pouvoirs publics et universitaires se font l'écho.⁴⁹ On est tenté au passage de retenir la thèse de Girard⁵⁰ pour qui la violence, tant qu'elle ne franchit pas un certain seuil, assure un cercle intérieur de non-violence, indispensable à l'accomplissement des fonctions sociales essentielles à la survie de la société. Pour Girard, au sacrifice expiatoire d'autan s'est substitué le système judiciaire dans la cité contemporaine. Il affirme l'identité positive de la vengeance, du sacrifice et de la pénalité judiciaire. Nous ajouterons que, dès lors, la presse, comme les autres media, apparaît le canal grâce auquel le type de vengeance, les objets que la justice prend pour cible, sont tolérés sinon justifiés.

QUEL CRIMINEL? Comme il nous a été possible d'en faire la démonstration⁵¹ à propos d'une étude de presse régionale à Genève en Suisse et à Nice en France, un continuum de signes d'exclusion permet "l'étiquetage" de certains individus bien précis, ceux-là mêmes que l'on retrouve lorsque l'on examine la clientèle du système pénal;⁵² il s'agit d'individus ayant par ailleurs des caractéristiques déterminées (âge, profession, carrière pénale), caractéristiques faisant le partage, si l'on considère à nouveau le domaine des atteintes aux biens, entre auteurs de vols avec ou sans violence et délinquants d'affaires. Ce clivage recoupe d'ailleurs celui que l'on a pu constater⁵³ à propos de la loi "sécurité et liberté" en France entre la criminalité en col blanc et le vol, la première n'étant pas considérée par le législateur, en dépit de son coût économique comme une criminalité violente.

Le délinquant violent est avant tout jeune, étranger, toxicomane; il

47) Coing & Meunier, op. cit.

48) Si l'on compare par exemple en matière d'atteintes aux biens les sanctions des auteurs de hold-up ou de délinquants d'affaires.

49) Peyrefitte en France, *Réponses à la violence*; rapport du Comité d'Etudes sur la violence, la criminalité et la délinquance, Paris, Press Pocket, 1977; Radzinowicz en Grande-Bretagne, cité par Chesnais, op. cit. p. 392.

50) Girard R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1974.

51) Francine Soubiran-Paillet, *L'exclusion sociale, salaire de la peur du crime*, rapport ronéo, Université de Genève, 1982.

52) Robert & Faugeron, *La justice et son public; les représentations sociales du système pénal*, Genève, Masson, 1978.

53) Lazerges-Rothe, L'objectivation dans le droit pénal moderne, à propos de la loi Sécurité et Liberté, *Déviance et Société*, 1982, VI, no. 5, p. 231.

n'hésite pas à transgresser les liens familiaux, à accomplir son acte masqué et / ou armé, il s'agit souvent d'un récidiviste. Il s'oppose au groupe majoritaire, jamais nommé de façon explicite, connoté de naturel, d'évidence, allant tellement de soi qu'il est complètement occulté. Le groupe qui parle à travers le journaliste se reconnaît "en creux" lorsqu'il nomme les autres, car pour chaque signe d'exclusion il existe son contraire implicite qui, lui, est respectueux des normes.⁵⁴ L'exclusion a un apport unificateur, elle forge implicitement la cohésion de ceux qui proclament les signes de mise au banc du corps social,⁵⁵ elle met en évidence leur pouvoir, car celui édicte un statut social et son contraire est forcément titulaire d'un pouvoir de définition.⁵⁶

La dimension imaginaire dont nous parlions est d'autant plus importante que le donné concret, le signe, sert d'écran de projection à cet "autre" imaginaire, que s'engendre à soi-même l'idéologie. Le contenu des références symboliques est sans doute un point de détail: les délinquants, assujettis au signe, varient en fonction d'un homme abstrait universalisé qui, lui, est sujet;⁵⁷ ce qui importe seul, c'est que le délinquant dans sa relation avec l'action soit vu à travers le rôle que lui attribue l'imaginaire social ou, en d'autres termes, soit réduit au "faisceau de fonctions" que lui assigne l'idéologie.⁵⁸

EN CONCLUSION: les media, en particulier les journaux, s'emploient à façonner l'image du crime et la crainte que sa commission inspire à ses lecteurs. Ils ne sont cependant pas seuls à remplir cette fonction. Des réseaux privés jouent aussi ce rôle, et notamment les échanges verbaux qu'ont entre eux les individus à propos du crime,⁵⁹ qui souvent les conduisent à s'approprier l'expérience des personnes de leur entourage;⁶⁰ les messages

54) Voir Guillaumin op. cit.

55) Simmel G., *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981.

56) Baratta A., Conflit social et criminalité. Pour la critique de la théorie du conflit en criminologie, *Déviance et Société*, 1982, VI, no. 1, p. 1 et s.

57) Gretillat, F., Keller J. P., Kellerhals J., Vonèche L., Une relation sans échange, *Revue Suisse de sociologie*, 1981, Vol 7, no. 1, p. 1 et s.

58) Auclair G., *Le mana quotidien*, Paris, Anthropos, 1964.

59) Van Dijk et la lecture qu'en fait Zaubermann, op. cit.

60) Et sous-entendu leur angoisse (voir Dulong R., *Les deux pôles de l'imaginaire et de l'insécurité: auto-défense et hyperprotection*, contribution au Séminaire du Centre d'Etudes Sociologiques sur "l'imaginaire de l'insécurité", Paris, 1981).

des media ne tombent pas dans un vide social, bien au contraire, ils se fondent à d'autres représentations,⁶¹ dont le contenu varie de façon importante selon les couches sociales et les réseaux sociaux entrant en jeu.

61) Voir Verneuil D., Fonctions et processus du système pénal, ce qu'on en dit dans le public, *Déviance et Société*, 1981, V, no. 3, p. 223 et s.